

Nom Gaunday Prénoms : Emile Surnoms :		Numéro matricule du recrutement: 766 Classe de mobilisation:																																															
ÉTAT CIVIL. Né le 23 juin 1893, à Béhuard canton de St Georges, département de MAINE-ET-LOIRE, résident à Béhuard, canton de St Georges, département de MAINE-ET-LOIRE, profession de cultivateur, fils de Victor et de Rivière Marie, domiciliés à Béhuard, canton de St Georges, département de MAINE-ET-LOIRE Marié à		SIGNALEMENT. Cheveux noir, Yeux marron, Front rand, Nez moyen, Visage ovale, Renseignements physiologiques complémentaires : Taille : 1 mètre 68 centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :																																															
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° 101 de la liste du canton de St Georges Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1913. <i>Exempté d'aptitude en 1914 affecté organique des cav</i>		Degré d'instruction: 2 <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS D'AFFECTATION.</th> <th colspan="2">NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th>au contrôle spécial.</th> <th>MATRICULE ou au répertoire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Armée active.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité et réserve de l'armée active.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Armée territoriale et sa réserve.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS		au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.	Armée active.			Disponibilité et réserve de l'armée active.			Armée territoriale et sa réserve.																																		
CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS																																																
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.																																															
Armée active.																																																	
Disponibilité et réserve de l'armée active.																																																	
Armée territoriale et sa réserve.																																																	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. <i>Maintenu exempté par le Conseil de revision en 1914 (exemption des prescriptions du décret du 9 septembre 1914) Maintenu exempté par décision de la Commission spéciale de réforme de Mayenne et saire à Angoulême le 16 avril 1917 (loi du 10 février 1917.)</i> <i>Décédé, le 2 juin 1938 à Béhuard (avis de la Mairie du 8-10-1938.)</i>																																																	
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS. <i>Condamné par le Tribunal d'Angoulême le 10 janvier 1912 pour abus aux jeux, cercles à 16 francs d'amende</i>		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région</th> <th>D Domicile. R Résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D Domicile. R Résidence.																																										
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D Domicile. R Résidence.																																														
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.																																															
PÉRIODES D'EXERCICES. <table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Réserve....</td> <td>1^{re} dans 1</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^{de} dans 1</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Supplémentaires</td> <td>dans 1</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armée territoriale.</td> <td>1^{re} dans 1</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires</td> <td>dans 1</td> <td>, du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Spéciales aux hommes du service de (Du au garde des voies de communication. (Du au</td> </tr> </table>		Réserve....	1 ^{re} dans 1	, du	au	2 ^{de} dans 1	, du	au	Supplémentaires	dans 1	, du	au				Armée territoriale.	1 ^{re} dans 1	, du	au	Supplémentaires	dans 1	, du	au	Spéciales aux hommes du service de (Du au garde des voies de communication. (Du au				ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : <table border="1"> <thead> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).		la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																
Réserve....	1 ^{re} dans 1		, du	au																																													
	2 ^{de} dans 1	, du	au																																														
Supplémentaires	dans 1	, du	au																																														
Armée territoriale.	1 ^{re} dans 1	, du	au																																														
	Supplémentaires	dans 1	, du	au																																													
Spéciales aux hommes du service de (Du au garde des voies de communication. (Du au																																																	
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																																														